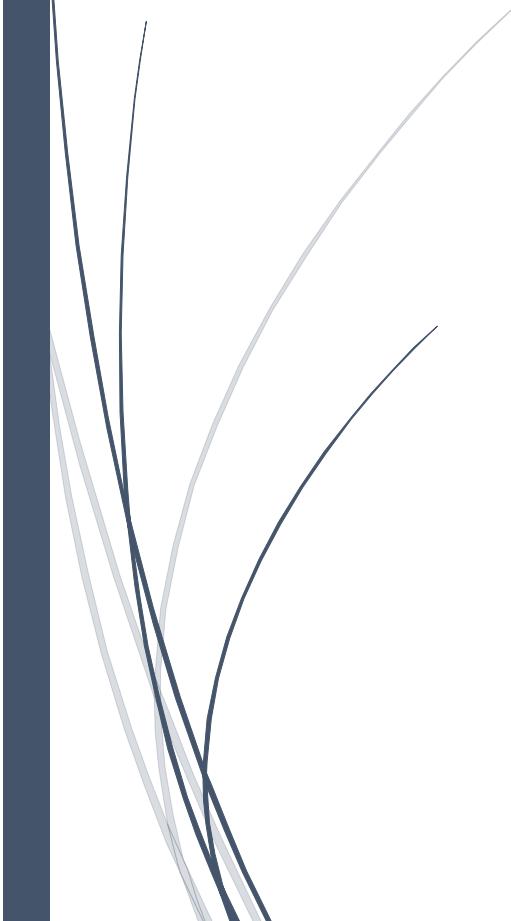




Promotion 2022 - 2025

DISPOSITIF DE FORMATION

Année 2024 - 2025



VAUDOUR Maud & FAGU Laurent
CO REFERENT ET REFERENT DE LA TROISIEME ANNEE



INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS « ROBERT DEBRE »
INSTITUT DE FORMATION D'AIDES SOIGNANTS

13 Avenue Emile GOUNIN – 37400 Amboise

02 47 23 30 00

02 47 23 30 09

secretariat.ifsi@chicacr.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 24370481637auprès du Préfet de la région Centre VDL
L'Institut Robert Debré est certifié Qualiopi pour les actions de formation par ICPF

Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivante : actions de formation

Dispositifs de formation

PROMOTION 2022 – 2025

ANNEE DE FORMATION 2024 - 2025

LAURENT FAGU ET MAUD VAUDOUR

Sommaire

I	<u>Cadre réglementaire</u>	1
1.1	Définition du métier.....	1
1.2	Exercice professionnel infirmier.....	1
1.3	Domaines d'activités	1
II	<u>Finalité de la formation : diplomation</u>	1
III	<u>Organisation de la formation théorique</u>	2
3.1	Programmation de l'année	2
3.2	Organisation des Unités d'Enseignement de l'année	2
3.3	Planification de l'année	3
3.4	Planning	4
3.5	semestre 5	4
3.6	semestre 6	7
IV	<u>Dispense d'unité d'enseignement</u>	9
V	<u>Compensation des notes</u>	9
VI	<u>Commission d'attribution des crédits européens (CAC)</u>	10
VII	<u>Modalités en cas de non attribution des crédits européens</u>	10
VIII	<u>Organisation de la formation clinique</u>	10
8.1	Généralités.....	10
8.2	Stages hors région	11
8.3	Visite de stage	11
8.4	Evaluation des compétences en stage.....	12
8.5	Attribution des crédits européens en stage	13
IX	<u>Validation des compétences</u>	13
X	<u>Suivi pédagogique</u>	14
10.1	Définition	14
10.2	Organisation du suivi pédagogique en 3 ^{ème} année de formation	14
	ANNEXE : Procédure de gestion des absences	15

I. CADRE REGLEMENTAIRE

1.1 Définition du métier du référentiel d'activités :

« *Evaluer l'état de santé d'une personne et analyser les situations de soins ; concevoir et définir des projets de soins personnalisés ; planifier des soins, les prodiguer et les évaluer : mettre en œuvre des traitements*

Les IDE dispensent des soins de nature préventives, curatives ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé, il contribue à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie.

Les IDE interviennent dans le cadre d'une équipe pluri professionnels, dans des structures et à domicile, de manière autonome et en collaboration ».

Annexe 1 de l'arrêté du 31/07/2009 relatif au DE.

1.2 Exercice professionnel IDE :

L'IDE « *donne habituellement des soins infirmiers sur prescription ou conseils médical, ou en application du rôle propre qui lui est dévolu.*

L'IDE participe à différentes actions, notamment en matière de prévention, d'éducation à la santé, et de formation ou d'encadrement. » Article L4311-1 du code de la santé publique.

1.3 Domaine d'activités :

« *Les infirmiers ou infirmières exercent dans le domaine de la santé publique ou privée, en institution ou en libérale. » (Référentiel profession infirmier page 28)*

II. FINALITE DE LA FORMATION

➤ Conditions de présentation à la diplomation

La présentation à la diplomation s'effectue par la validation de 150 crédits à la fin du semestre 5 et après avoir effectué l'ensemble des stages et des évaluations du semestre 6

Les étudiants n'ayant pas obtenu les 150 crédits à la fin du 5^{ème} semestre et/ou n'ayant pas effectué l'ensemble des stages et des évaluations du semestre 6 ne sont pas présentables à la diplomation.

➤ Conditions d'obtention du diplôme infirmier :

Le diplôme d'Etat d'infirmier s'obtient par l'obtention des 180 crédits européens correspondant à l'acquisition des dix compétences du référentiel défini à l'annexe II :

- 120 crédits européens pour les unités d'enseignement, dont les unités d'intégration ;
- 60 crédits européens pour la formation clinique en stage.

Les étudiants ayant obtenu les 150 crédits à la fin du S5 mais n'ayant pas obtenu les 30 crédits du S6 sont présentables mais la diplomation est soumise à la décision du jury final de la DREETS qui délibère souverainement. S'ils sont ajournés, un complément de formation leur sera proposé.

Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des crédits acquis.

Les étudiants autorisés à redoubler en ayant validé les crédits correspondant au stage effectuent un stage complémentaire dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique.

En cas de redoublement : Un contrat pédagogique est établi en fonction du projet individuel de formation pour tous les étudiants admis à redoubler ; également si des difficultés pédagogiques sont identifiées chez l'apprenant pendant l'année en cours.

III. ORGANISATION DE LA FORMATION THEORIQUE

3.1 Programmation de l'année

	Semestre 5	Semestre 6
Nombre de semaines de cours	10	5
Nombre de semaines de stages	10	15
Nombre de semaines de vacances	2	2

3.2 Organisation des UE sur l'année

La formation s'articule autour d'unités d'enseignement :

- 10 Unités au semestre 5
- 5 Unités au semestre 6

	➤ Total d'heures semestre 5	➤ Total d'heures semestre 6
CM	116	50
TD	184	85
TPG	50	40

Pour rappel : Une franchise d'absence justifiée de 12 jours est tolérée.

3.3 Planification de l'année

Alternances prévisionnelles-2024/2025

IFSI - IFAS d' Amboise

LEGENDE	
C	Cours
S	Stage
V	Vacances
	Vacances scolaires
UE	évaluation session 1
UE	évaluation session 2

Les stages de rattrapages pourront s'effectuer sur la période de septembre à novembre 2025

3.4 Planning hebdomadaire (généralités)

- Il est prévisionnel et susceptible de modifications
- L'amplitude horaire journalière se situe entre 8h et 18h
- Les cours ont lieu habituellement à l'IFSI mais certains enseignements peuvent être dispensés en visioconférence à l'IFSI ou au domicile et à la Faculté de Pharmacie de Tours.
- Le planning comporte les informations suivantes :
- Semaine concernée/dates/jours
- Horaires et types d'interventions : TD, CM, TPG
- Le groupe concerné par l'enseignement (Promotion entière ou groupes de travail)
- Nom de l'intervenant
- La salle ou le lien visioconférence
- Pour chaque cours : l'U.E. concernée, reliée à sa compétence

Lors de cette 3ème année de formation tous les cours sont obligatoires sauf dispense de formation. « *La présence des apprenants est exigée pour l'ensemble des enseignements qui demeurent des prérequis à mobiliser dans le cadre des dispositifs d'accompagnement et en perfectionnement mis en œuvre* » (cf : règlement intérieur page 9)

La traçabilité des cours : la plupart des cours sont mis ensuite à disposition des étudiants sur Célène.

A noter : *Les évaluations sont programmées et organisées en faveur de la réussite de l'étudiant.*

3.5 Semestre 5

Semestre 5 : UE et référents UE

Unités d'enseignement	Intitulé de l'UE	Référents
2.6	Processus psychopathologiques	Maud VAUDOUR
2.9	Processus tumoraux	Maud VAUDOUR
2.11	Pharmacologie et thérapeutique	Maud VAUDOUR
3.3	Rôles infirmiers, organisation du travail et inter professionalité	Laurent FAGU
4.2	Soins relationnels	Laurent FAGU
4.4	Thérapeutiques et contribution au diagnostic medical	Laurent FAGU Maud VAUDOUR
4.7	Soins palliatifs et fin de vie	Laurent FAGU
5.5	Mise en oeuvre des thérapeutiques et coordination des soins	Laurent FAGU
5.7	Optionnelle (TIR)	Maud VAUDOUR
6.2	Anglais	Laurent FAGU

Liens avec les compétences du semestre 5

N° compétence	Intitulé de la compétence	Les UE s'y rattachant
Compétence 4	Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique	UE 2.6 Processus psychopathologiques UE 2.9 Processus tumoraux UE 2.11 Pharmacologie et thérapeutiques UE 4.4 Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical UE 4.7 Soins palliatifs et fin de vie UE 5.5 Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins
Compétence 6	Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins	UE 4.2 Soins relationnels UE 4.7 Soins palliatifs et fin de vie
Compétence 9	Organiser et coordonner les interventions soignantes	UE 3.3 Rôles infirmiers organisation du travail et inter professionnalité UE 5.5 Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins
Compétence 8	Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques	UE 5.7 Optionnelle (liée au travail d'initiation à la recherche, choix régional) UE 6.2 Anglais

Modalités d'évaluation semestre

PROGRAMMATION PREVISIONNELLE DE L'EVALUATION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT
SEMESTRE 5 / PROMOTION 2022-2025

UNITES D'ENSEIGNEMENTS	MODALITES	DATES
UE 2.6 : Processus Psychopathologiques	Evaluation écrite de connaissances	Le jeudi 16 janvier 2025 de 9h à 10h(30)
UE 2.9 : Processus Tumoraux	Evaluation écrite de connaissances	Le vendredi 20 Septembre 2024 de 9h à 10h(30)
UE 2.11 : Pharmacologie et thérapeutiques	Evaluation écrite de connaissances	Le lundi 6 janvier 2025 de 14h à 15h15(45)
UE 3.3 : Rôles infirmiers, organisation du travail et inter professionnalité	Travail d'analyse critique d'un mode d'exercice du métier en lien avec le projet professionnel de l'étudiant : – Restitution de l'écrit : – Entretien oral individuel :	Ecrit : Le 15/01/2025 à 12h Oral : Le mardi 21 janvier 2025 à partir de 14h à 16h30 Le mercredi 22 janvier 2025 à partir de 14h à 16h30 / selon affichage
UE 4.2 : Soins relationnels	Analyse individuelle d'une situation relationnelle	Le mardi 10 décembre 2024 de 9h00 à 10h30
UE 4.4 : Thérapeutiques et contribution au diagnostic médical	Injection dans les chambres implantables en situation simulée : Epreuve pratique	Les jeudi 12 et 19 décembre 2024 entre 8h30 et 12h30 entre 13h30 et 17h selon affichage
UE 4.7 : Soins palliatifs et de fin de vie	Elaboration et rédaction d'une réflexion personnelle sur une situation de soins palliatifs et / ou de fin de vie.	Le mardi 10 décembre 2024 de 10h30 à 12h30
UE 5.5 : Mise en œuvre des thérapeutiques et coordination des soins /C4 C9	Travail écrit d'analyse sur la réalisation et l'organisation de soins dans un contexte pluridisciplinaire	Le jeudi 23 janvier 2025 l'après-midi dès 14h / selon affichage
UE 5.7 : UE optionnelle	Travail individuel en lien avec le travail d'initiation à la recherche : implication de l'étudiant lors des travaux dirigés et restitution de l'écrit	Lors des travaux dirigés inscrits au planning et restitution de l'écrit individuel le vendredi 20 décembre à 14h (par mail)
UE 6.2 : Anglais	Présentation en anglais d'un article professionnel	Les mercredi 8 ou 15 janvier 2025 entre 13h30 et 17h30 selon votre groupe

3.6 Organisation des UE sur l'année

Semestre 6 : UE et référents UE

Unités d'enseignement	Intitulé de l'UE	Référents
3.4	Initiation à la démarche de recherche	Laurent FAGU
4.8	Qualité des soins et évaluation des pratiques	Laurent FAGU
5.6	Analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles	Maud VAUDOUR
5.7	Optionnelle (TIR)	Maud VAUDOUR
6.2	Anglais	Laurent FAGU

Liens avec les compétences du semestre 6

N° compétence	Intitulé de la compétence	Les UE s'y rattachant
Compétence 7	Analyser la qualité et améliorer sa pratique professionnelle	UE 4.8 Qualité des soins et évaluation des pratiques UE 5.6 Analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles UE 5.7 Optionnelle (TIR)
Compétence 8	Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques	UE 3.4 Initiation à la démarche de recherche UE 5.6 Analyse de la qualité et traitement des données scientifiques et professionnelles UE 5.7 Optionnelle (TIR) UE 6.2 Anglais

Modalités d'évaluation du semestre 6

PROGRAMMATION PREVISIONNELLE DE L'EVALUATION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT SEMESTRE 6 / PROMOTION 2022-2025

UNITES D'ENSEIGNEMENTS	MODALITES	DATES
UE 3.4 : Initiation à la démarche de recherche	Travail écrit, mémoire de fin d'étude	Restitution le jeudi 2 mai 2025
UE 4.8 : Qualité des soins, évaluation des pratiques	Réalisation d'audits et restitution	Le mercredi 30 avril 2025 de 14h à 16h
UE 5.6 : Analyse de la qualité et traitement des données professionnelles et scientifiques	Travail écrit de fin d'étude, mémoire et argumentation du travail écrit (soutenance)	Du jeudi 19 mai au 12 juin 2025 / selon jury
UE 5.7 : UE optionnelle	Travail individuel en lien avec le travail d'initiation à la recherche : implication de l'étudiant lors des travaux dirigés et restitution de l'écrit	Lors des travaux dirigés inscrits au planning et restitution de l'écrit individuel le jeudi 24 avril 2025 à 14h (par mail)
UE 6.2 : Anglais	Abstract en anglais du mémoire de fin d'étude	Restitution le jeudi 2 mai 2025

IV. Dispense d'unité d'enseignement

Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel.

V. La compensation des notes

La compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement d'un même semestre, en tenant compte des coefficients attribués aux unités (le coefficient des UE correspond aux ECTS attribués à cette unité d'enseignement) à condition que le candidat ait obtenu une note minimale de 9 sur 20 à l'une d'entre elles.

Au semestre 5 : Les unités d'enseignement qui donnent droit à compensation entre elles :

- **UE 4.2 S5** « Soins relationnels » et **UE 4.7 S5** « Soins palliatifs et fin de vie »

Au semestre 6 : pas de compensation

VI. Les CAC (commission d'attribution des crédits)

Semestre 5 :

- **CAC semestre 5 session 1 : 30/01/2025**
- **CAC semestre 5 session 2 : 13/03/2025**

Semestre 6 : jury final

VII. Les modalités en cas de non validation d'ECTS :

Les sessions 2 du semestre 5 se dérouleront du 19 février au 10 mars 2025.

Pas de session 2 au semestre 6.

Lorsqu'une unité d'enseignement a été présentée aux deux sessions, la deuxième note annule la première et est retenue pour la validation de l'unité d'enseignement.

VIII. ORGANISATION DE LA FORMATION CLINIQUE

8.1 Généralités

L'enseignement clinique s'effectue au cours de périodes de stages dans des milieux professionnels en lien avec la santé et les soins.



INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS « ROBERT DEBRE » INSTITUT DE FORMATION D'AIDES SOIGNANTS

13 Avenue Emile GOUNIN – 37400 Amboise

02 47 23 30 00

02 47 23 30 09

secretariat.ifsi@chicacr.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 24370481637 auprès du Préfet de la région Centre VDL
L'Institut Robert Debré est certifié Qualiopi pour les actions de formation par ICPF



Ces périodes alternent avec les périodes d'enseignement en institut de formation. Chaque stage fait l'objet d'une préparation et d'une exploitation à l'institut de formation.

Pendant les temps de stage l'étudiant se forme en réalisant des activités et en les analysant au sein des équipes professionnelles. Les savoirs théoriques, techniques, organisationnels et relationnels utilisés dans les activités sont mis en évidence par les professionnels qui encadrent l'étudiant et par les formateurs.

Ainsi, les stages sont à la fois des lieux d'intégration des connaissances construites par l'étudiant et des lieux d'acquisition de nouvelles connaissances.

Chaque étudiant est placé sous la responsabilité d'un maître de stage, d'un tuteur de stage et d'un professionnel de proximité au quotidien.

Le parcours de stage se déroulera autour de **4 domaines durant les 3 ans.**

Quatre types de stages sont prévus, ils sont représentatifs de « familles de situations », c'est-à-dire des lieux où l'étudiant rencontre des spécificités dans la prise en soins :

- **Soins de courte durée** : l'étudiant s'adresse à des personnes atteintes de pathologies et hospitalisées dans des établissements publics ou privés.
- **Soins en santé mentale et en psychiatrie** : l'étudiant s'adresse à des personnes hospitalisées ou non, suivies pour des problèmes de santé mentale ou de psychiatrie.
- **Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation** : l'étudiant s'adresse à des personnes qui requièrent des soins continus dans le cadre d'un traitement ou d'une surveillance médicale, en établissement dans un but de réinsertion, ou une surveillance constante et des soins en hébergement.
- **Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie** : l'étudiant s'adresse à des personnes ou des groupes qui se trouvent dans des lieux de vie (domicile, travail, école,).

Le parcours de stage de l'étudiant doit comporter au minimum un stage dans chacun des types de stage décrits ci-dessus.

Semestre 5 : **10 semaines de stage du 23 septembre au 28 novembre 2024**

Semestre 6 : **15 semaines (7+8) de stage du 17 février au 4 avril 2024 et du 5 mai au 27 juin 2024**

Sur la base de 35h par semaine

8.2 Stages hors région

De façon exceptionnelle, les étudiants en 3^{ème} année de formation peuvent émettre des vœux pour réaliser un de leur dernier stage de formation hors région. Ils s'engagent alors à formuler leur souhait dans une lettre de motivation remis au référent d'année. L'acceptation ou non de cette demande sera validée par l'équipe pédagogique (Référent du suivi pédagogique individuel de l'étudiant(e), référent d'année, co-référent d'année) et direction de l'institut, en fonction du parcours de stage et des acquisitions.

La demande prend en compte l'évaluation des frais de transport et est précisée dans la lettre de motivation. La décision d'affectation du lieu de stage relève de la responsabilité de l'institut d'un point de vue pédagogique et administrative.

8.3 Visite de stage

Les formateurs effectuent une visite de stage au semestre 5 et/ou une pour le semestre 6, en présence du tuteur de stage si possible. L'étudiant doit avoir préparé cette visite de stage, en ayant envoyé au préalable au formateur effectuant cette visite, une démarche clinique. Le jour de la visite de stage, l'étudiant doit présenter son portfolio ainsi que les travaux demandés (objectifs institutionnels + 2 Analyses de Situations ou Activités Rencontrées).

Pendant la durée des stages, des retours à l'IFSI, sont prévus afin de réaliser des analyses de la pratique professionnelle.

8.4 Evaluation des compétences en stage

L'étudiant construit ses compétences **en agissant** avec les professionnels et en inscrivant dans **son portfolio** les éléments d'analyse de ses activités.

Le portfolio de l'étudiant est un outil qui sert à mesurer **la progression** de l'étudiant en stage. Il est centré sur l'acquisition des compétences et des activités infirmières. L'étudiant réalise des activités en lien avec le stage effectué.

Le portfolio comporte plusieurs parties renseignées lors de chaque stage :

- **Des éléments sur le cursus de formation de l'étudiant**, écrits par celui-ci avant son arrivée en stage,
- **Des éléments d'analyse de la pratique de l'étudiant** à partir des activités réalisées

en stage, rédigés par l'étudiant,

- **Des éléments d'acquisition des compétences** au regard des critères cités qui sont renseignés par l'étudiant, en concertation avec l'équipe d'encadrement, lors de l'entretien d'évaluation du stage. Les indicateurs permettent aux professionnels d'argumenter les éléments sur lesquels les étudiants doivent progresser,
- **Des éléments sur la réalisation des activités de soins**, à renseigner par l'étudiant, en concertation avec l'équipe d'encadrement et l'étudiant, pendant le stage,
- **Un bilan intermédiaire et de fin de stage** réalisés par le tuteur pour **évaluer la progression** de l'étudiant.

L'évaluation prend en compte le niveau de formation. Elle se fonde sur sa progression au cours du stage dans le développement de ses compétences, au travers des situations rencontrées et de la mise en œuvre des activités de soins.

A l'issue de chaque stage, **les responsables de l'encadrement** évaluent les acquisitions des éléments de chacune des compétences sur la base des critères et indicateurs notifiés dans le portfolio, **au cours d'un entretien avec l'étudiant**. L'étudiant aura préparé au préalable son auto évaluation.

8.5 Attribution des crédits européens en stage

Les crédits européens correspondant au stage sont attribués dès lors que l'étudiant remplit les conditions suivantes :

- **Avoir réalisé la totalité du stage** : la présence sur chaque stage ne peut être inférieure à 80% du temps prévu pour ce stage, sans que les absences ne dépassent 10% de la durée totale des stages sur l'ensemble du parcours de formation clinique ;
- **Avoir mis en œuvre et acquis les éléments des compétences** requises dans les situations professionnelles rencontrées et **analysées**.

Cette proposition d'attribution prend en compte le niveau de formation de l'étudiant et se fonde sur sa progression dans son parcours de professionnalisation et l'acquisition des compétences infirmières.

En cas de **non validation d'un stage**, l'étudiant effectue **un nouveau stage** dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique. Les stages de rattrapage du semestre 5 et du semestre 6 seront réalisés durant la période allant de septembre à novembre 2025.

Le formateur de l'institut de formation, référent pédagogique de l'étudiant, prend connaissance des indications portées sur le portfolio et de l'évaluation du tuteur pour proposer à la commission d'attribution des crédits de formation définie à l'article 34 la validation du stage. Cette proposition prend en compte le **niveau de formation** de l'étudiant et se fonde sur sa **progression dans son parcours de professionnalisation** et l'**acquisition des compétences infirmières**.

IX. La validation d'une compétence :

Chaque compétence s'obtient de **façon cumulée** :

- Par **la validation de la totalité des unités d'enseignement** en relation avec la compétence ;
- Par **l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence** évaluée lors des stages.

X. SUIVI PEDAGOGIQUE

10.1 Définition

Le suivi pédagogique est un accompagnement de l'apprenant dans son parcours de construction des compétences, en fonction des aléas de son itinéraire particulier et en appui sur les différents feedbacks que construisent les évaluations. Il s'agit de bilans réguliers, permettant d'exploiter, pour chaque compétence du référentiel de formation, les différents niveaux d'évaluation et de contrôle. Il se structure autour de 3 questions clefs que se pose l'apprenant :

Où en suis-je de mes acquisitions ? (Savoirs et savoirs faire enseignés)
 A quelles situations dois-je me confronter pour approfondir et développer la construction de mes compétences ?

Comment est-ce que j'apprends ? (Source Formation Partenaires)

Il se construit et se réalise en lien avec les valeurs de l'équipe pédagogique. C'est un moyen mis à la disposition de l'étudiant pour **favoriser et accompagner sa progression dans la construction de sa professionnalisation et de ses acquisitions**. Chaque semestre, le formateur responsable du suivi pédagogique de l'étudiant fait le bilan des acquisitions avec celui-ci. Il conseille l'étudiant et le guide pour la suite de son parcours. Il peut être amené à modifier le parcours de stage au regard des éléments contenus dans le portfolio.

10.2 Suivi pédagogique en 3^{ème} année de formation

En troisième année, 2 temps sont prévus :



INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS « ROBERT DEBRE » INSTITUT DE FORMATION D'AIDES SOIGNANTS

13 Avenue Emile GOUNIN – 37400 Amboise

02 47 23 30 00 02 47 23 30 09 secretariat.ifsi@chicacr.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 24370481637 auprès du Préfet de la région Centre VDL
L'Institut Robert Debré est certifié Qualiopi pour les actions de formation par ICPF

Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivante : actions de formation

- 1 suivi pédagogique au semestre 5 :**

- ✓ 1 suivi au retour du stage de semestre 5 afin de réaliser le bilan des acquisitions en semaine 49 (du 2 au 6 décembre 2024 selon référent de suivi pédagogique individuel)

- 1 suivi pédagogique au semestre 6 :**

- ✓ 1 suivi au retour du premier stage de semestre 6 afin de réaliser le bilan des acquisitions en semaine 17 (du 21 au 25 avril 2025 selon référent de suivi pédagogique individuel)

Un temps supplémentaire peut être réalisé, à la demande de l'étudiant ou du formateur.

La gestion des absences

En application de la réglementation en référence à l'arrêté du 21 avril 2007 modifié notamment par les arrêtés des 29 juillet 2022 et 9 juin 2023 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.

- En respect du règlement intérieur et du projet pédagogique de l'institut dans le cadre de la professionnalisation des apprenants.

Procédure en cas d'absences justifiées selon l'annexe 1

Rappel des motifs d'absences reconnus comme justifiés (annexe 1) :

- Maladie ou accident
- Décès d'un parent au premier et second degré ; toute dérogation est laissée à l'appréciation du directeur de l'institut
- Mariage ou pacs
- Naissance ou adoption d'un enfant
- Fêtes religieuses (dates publiées au Bulletin Officiel de l'Education nationale)
- Journée défense et citoyenneté
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle
- Participation à des manifestations en lien avec le statut d'apprenant et leur filière de formation

1. A l'institut :

- Informer le plus tôt possible de l'absence en remplissant la demande d'autorisation d'absence prévu à cet effet se trouvant sur l'ENT pour les ESI et sur MOODLE pour les EAS.
Ce formulaire est à présenter au formateur responsable des absences pour accord.
- En cas d'impossibilité d'anticiper l'absence prévenir par téléphone ou mail le jour même, le plus tôt possible. Vous contactez dans ce cas le secrétariat ou le formateur responsable de la gestion des absences. Vous préciserez la durée de l'absence.

2. En stage :

- Informer le stage et l'institut par téléphone. En premier, appeler le lieu de stage le plus tôt possible, puis informer le cadre de santé du service et ensuite appeler l'institut. Vous précisez également la durée de l'absence.

3. Dans ces deux cas, fournir à l'institut le justificatif dans les 48 heures à partir du début de l'absence. Au-delà de ce délai, le justificatif n'est pas recevable.

4. Cas particulier :

Les étudiants bénéficiant de la promotion professionnelle : adresser l'original du justificatif directement à l'employeur dans les 48 heures et transmettre la photocopie à l'institut dans les mêmes délais.

Procédure en cas d'absences négociées

Absences hors des motifs justifiés de l'annexe 1, en cohérence avec le projet pédagogique de l'institut
Négocier une absence, c'est-à-dire :

1. Anticiper cette demande : Prendre rendez-vous avec le formateur responsable de la gestion des absences dès la connaissance de l'absence.

2. En cas d'absence à l'IFSI/IFAS : l'apprenant prend rendez-vous avec le formateur référent de la gestion des absences pour présenter sa demande : la pertinence de l'absence, la faisabilité et la compatibilité avec la formation ainsi que l'organisation pour récupérer le travail manquant. Il s'agit d'avoir le discernement de mesurer la négociation d'absences exceptionnelles acceptables.
3. Convenir du justificatif à fournir et dans quel délai lors de l'entretien de négociation.
4. En cas d'absence en stage : il est possible de présenter sa demande par mail au formateur référent des absences seulement si elle n'a pas pu être anticipée.

La décision d'autorisation d'absence négociée est au discernement du formateur qui peut en aviser la direction.

En cas de non-respect de la procédure de négociation, la possibilité d'absences négociées sera remise en cause.

Suivi des absences

Les absences sont comptabilisées et font l'objet d'une traçabilité afin de s'assurer des conditions réglementaires liées aux franchises qui conditionnent la présentation au diplôme d'état. Ce suivi est assuré conjointement entre le pôle administratif, le formateur responsable de la gestion des absences et de la direction.

Toute absence injustifiée ou non négociée relève de sanction disciplinaire.

Rappel sur les franchises :

Formation infirmière : Pour qu'un stage soit validé, le temps de présence effective de l'étudiant doit être au minimum de 80%. Sur l'ensemble du parcours de formation clinique de l'étudiant, les absences ne peuvent dépasser 10% de la durée totale des stages. Au-delà, le stage fait l'objet de récupération.

En cas d'absences justifiées de plus de douze jours au sein d'un même semestre, la situation de l'apprenant est soumise à la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants en vue d'examiner les conditions de poursuite de sa formation.

Formation aide-soignante :

Les absences à l'institut et en période de formation en milieu professionnel ne peuvent excéder 5% de la durée totale de la formation à réaliser par l'apprenant.

Cursus	Complet	SAPAT	ASSP	Ambulancier	ASMS	AES	AES	AP	AP
				ARM					
				ADVF					
Franchise (en jours)	11	7	5	8	8.5	7	6	4	3

Rappel des sanctions

En cas de non-respect de la procédure de gestion des absences, l'apprenant relève de sanction disciplinaire en respect de la réglementation et du règlement intérieur de l'institut.



INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS « ROBERT DEBRE »
INSTITUT DE FORMATION D'AIDES SOIGNANTS

13 Avenue Emile GOUNIN – 37400 Amboise
02 47 23 30 00 02 47 23 30 09 secretariat.ifsi@chicacr.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 24370481637 auprès du Préfet de la région Centre VDL
L'Institut Robert Debré est certifié Qualiopi pour les actions de formation par ICPF

Qualiopi processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'actions suivante : actions de formation

Responsables de la gestion des absences :

Secrétaire : Delphine PEYRARD

Formateur aide-soignant septembre : Annick MONTAGNE

Formateur aide-soignant janvier : Aurélie SAINTON

Formateur infirmier 1^{ère} année : Karine PIQUET

Formateur infirmier 2^{ème} année : Muriel LANDEVILLE

Formateur infirmier 3^{ème} année : Maud VAUDOUR